

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 46 (1920)  
**Heft:** 20  
  
**Nachruf:** Vittoz, John

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

et de 3 molécules d'hydrogène est compensée par la naissance de 2 molécules seulement d'ammoniaque. Un nouvel état d'équilibre s'établira alors, comportant un meilleur rendement en ammoniaque. En fait, à condition d'opérer au-dessus de 500°, ce rendement croît proportionnellement à la pression. Par exemple, alors qu'il n'est que de 13 % à la température de 536° et sous 200 atmosphères, il est de 40 % à la même température mais sous 1000 atmosphères. Deux cents atmosphères, c'est la pression atteinte par la *Badische Anilin-und Soda-Fabrik* au prix d'efforts inouïs. Qui oserait réaliser un appareil industriel fonctionnant à 1000 atmosphères ? M. G. Claude entreprit tranquillement de domestiquer cette « hyperpression » et son merveilleux génie s'est rendu maître de difficultés en apparence insurmontables.

Dans le numéro de juillet 1920 de *Chimie et Industrie*, M. G. Claude narre, dans ce style alerte et lucide dont il a le secret, la genèse de son invention et envisage les énormes progrès qu'elle est susceptible de réaliser.

### L'alcool « moteur ».

L'alcool n'est guère utilisé seul comme carburant, mais à l'état de mélange avec des hydrocarbures ; malheureusement il n'est pas miscible, en toutes proportions, avec les pétroles et les essences et si on n'y prend garde on court le risque de voir le mélange se séparer en deux couches superposées, d'où une carburation défectueuse. La solubilité de l'alcool dans les essences et pétroles croît : 1° avec le titre de l'alcool, 2° avec la température, 3° par l'addition au mélange de benzol ou d'éther. MM. Baume, Erckmann, Nicolardot et Vigneron exposent, dans le N° de juin de *Chimie et industrie*, à l'aide de nombreux tableaux et graphiques, les résultats de leur remarquable étude de l'influence de ces facteurs.

Il est à propos de citer ici cette judicieuse observation de M. Grebel : « Au point de vue de l'économie générale, on sait que l'énergie calorifique représentée par l'alcool provient de l'énergie solaire actuelle qui s'accumule dans des plantes ; ce qui est parfait. Malheureusement, pour l'en extraire, il faut mettre en jeu de l'énergie solaire ancienne emmagasinée dans la houille et dont nous devons être si avares. On comptait autrefois 1 kg. de charbon pour la force motrice, la distillation et la rectification par litre d'alcool à 90°. Il fallait donc détruire 7500 calories-houille pour recueillir 5000 calories-alcool dont le potentiel thermique, la tension de vapeur, le point éclair, etc, ne sont pas très avantageux ».

### Loi tchécoslovaque sur la production de l'énergie électrique.

La République tchécoslovaque a été dotée récemment d'une loi dont le but est de stimuler, de systématiser, et de socialiser, par surcroît, la production et la distribution d'énergie électrique. A cet effet un crédit de 75 millions de couronnes est ouvert au Gouvernement qui l'emploiera à des participations dans des entreprises électriques visant l'intérêt général du pays et dont le capital social serait souscrit pour le 60 % au moins par l'Etat, les provinces, les communes ou d'autres établissements de droit public investis de pouvoirs prépondérants sur la gestion de ces entreprises.

Les organismes, sorte de coopératives, ainsi constitués pourront requérir à leur profit la déclaration d'« utilité

publique » qui leur tiendra lieu d'acte de concession et à laquelle sont attachés de précieux privilèges, 1° d'ordre financier : exonération de certains impôts, facilités pour l'émission d'emprunts, 2° d'ordre administratif : droit d'utiliser gratuitement certaines parties du domaine de l'Etat ; droit d'utiliser gratuitement, pour le passage des lignes de distribution, le domaine routier, ferroviaire et fluvial, tant privé que public ; droit d'acquisition d'autres terrains, contre indemnité ; enfin droit d'expropriation et de constitution de servitudes.

Sous le titre « Sauvegarde de l'intérêt public » la loi confère à l'Etat le pouvoir de conformer à sa conception de l'intérêt public les entreprises qu'il estimerait en avoir besoin. Quant aux propriétaires récalcitrants, ils courraient le risque de devoir payer les frais de cette adaptation faite d'office ou même d'être expropriés purement et simplement, mais non sans être indemnisés toutefois.

Il est presque inutile d'ajouter que cette loi dont on trouvera le texte dans le numéro du 12 septembre de *Elektrotechnik u. Maschinenbau* institue un Conseil, composé de représentants de toutes sortes d'intéressés qui assistera le Gouvernement de ses avis éclairés.

### L'Enseignement post-scolaire à l'Ecole Centrale de Paris.

L'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures a organisé un enseignement post-scolaire dont se sont chargés les savants les plus éminents. Nous avons eu sous les yeux le résumé de deux de ces cours, l'un, publié par *Chimie et industrie*, de l'illustre chimiste G. Urbain qui a réalisé ce tour de force d'exposer, en quelques pages, dans une forme savoureuse, exempte du fatras métaphysico-mathématique habituel aux adeptes du culte de l'Energétique et aux mathématiciens de profession, la « thermodynamique et ses applications à l'industrie chimique ». L'autre cours, publié par le *Génie Civil*, comporte une série de leçons faites par M. Léon Guillet, un spécialiste très compétent, sur « Les progrès récents des méthodes de contrôle des produits métallurgiques ».

Les Associations amicales des anciens élèves de nos établissements d'instruction technique supérieure seraient bien inspirées, croyons-nous, d'imiter l'exemple de l'Ecole Centrale.

H. D.

### A la mémoire de John Vittoz.

Agrinion, le 25 août 1920.

A la Rédaction  
du Bulletin Technique de la Suisse romande,  
Lausanne.

C'est sous le coup d'une profonde émotion que je vous adresse ces lignes hâtives, à la mémoire de notre cher camarade *John Vittoz* qui fut mon collaborateur de quelques semaines et qui vient de nous être enlevé le 20 de ce mois, à Kremasta sur le fleuve Achéloüs, en Roumélie. Je l'avais quitté le 5 août en bonne santé, de bonne humeur et plein de zèle pour son travail qui l'intéressait. Hier, je suis revenu à Agrinion, rappelé télégraphiquement par la triste nouvelle et c'est après avoir entendu le navrant récit que vient de me faire M. Paul Thibaud qui fut son compagnon jusqu'à ses derniers moments, que je me sens pressé d'adresser au *Bulletin* ces quelques notes pour tous ceux qui furent ses amis. Demain je vais me mettre en route avec M. Thibaud

(deux journées de voyage à travers les montagnes et par des chemins muletiers très accidentés) afin de rendre un dernier hommage à la tombe rustique où repose notre ami.

Je connaissais John Vittoz depuis une vingtaine d'années mais très superficiellement, n'ayant jamais eu avec lui des rapports bien suivis. Ce n'est qu'au cours de ce voyage qui finit si tragiquement, que j'appris à le connaître et à l'apprécier.

Dès notre départ de Lausanne, le matin du 14 juillet et à peine installés dans le Sleeping qui devait nous amener jusqu'à Athènes, la glace fut rompue d'autant plus que nous découvrimus que nous étions, à quelques semaines près, du même âge.

Il était, au premier abord, quelque peu froid et réservé. Mais combien rapidement cette impression disparaissait dès que l'on pénétrait plus avant dans son intimité. Au cours des six longues journées de ce voyage, nous eûmes le temps de causer longuement. Quel inoubliable souvenir, que ce voyage à travers le Nord de l'Italie, la Yougoslavie, la Serbie, la Macédoine et enfin la Grèce. Il jouissait de tout, admirait tout; au milieu de la nuit (la première) il me réveilla pour me faire admirer les lumières de Trieste et l'Adriatique par un beau clair de lune. Et puis les arrêts inattendus et prolongés en Serbie, la visite d'Uskub, et combien d'autres incidents! Tout l'intéressait, tout le captivait, il avait une âme d'artiste, qui sait voir et admirer, qui emmagasine des souvenirs, note des impressions.

Au cours de ce long voyage, il m'entre tint de ses travaux, de ses espoirs, de sa famille qu'il chérissait. Il avait passé une vingtaine d'années dans les administrations (Bureau topographique fédéral, Communes de Vevey et de Montreux) puis un beau jour, en pleine année de guerre, il avait pris une grande résolution: Il s'était décidé à ouvrir un bureau d'ingénieur civil à Lausanne. Les sombres pronostics, les avis défavorables ne lui avaient pas manqué! Ce n'était pas le moment de faire pareille folie! les temps étaient durs; les travaux peu abondants, beaucoup d'ingénieurs sur le pavé! Il avait passé outre, s'était acharné au travail, tout seul pour commencer, mettant courageusement la main à la pâte, dans des travaux souvent ingrats. Tout cela avec le courage et la patience du bon travailleur qui veut arriver et qui travaille pour le bonheur des siens. Et petit à petit le succès était venu, la situation s'était assurée, et c'était avec une tranquille confiance et la satisfaction du devoir accompli, qu'il regardait l'avenir. Tout cela, et bien d'autres choses encore, il me le raconta peu à peu et l'on voyait combien il était heureux de s'être créé à la force du poignet une situation indépendante!

Une fois arrivés à Athènes et pendant les quelques jours que nous passâmes dans cette ville, notre ami Vittoz fut dans un continuel enchantement. Il avait commencé par faire des études classiques, et était tout imprégné des souvenirs de la Grèce antique. Aussi quelle joie pour lui que de fouler cette terre, que d'en visiter les inépuisables et grandioses monuments. Il parlait de bon matin, prenait des notes, des croquis, ébauchait des aquarelles et se lamentait sur la difficulté de rendre sur le papier ces teintes délicates, ces colorations merveilleuses que nous ne connaissons pas dans

nos pays du Nord. Il notait tout, et souvent je le surprénais écrivant à sa famille de longues lettres qui doivent être bien intéressantes.

Nous quittâmes Athènes pour nous rendre à Agrinion d'où je fis en sa compagnie un premier voyage de prospection sur l'Achéloüs. Que de bonnes journées passées ensemble, journées souvent fatigantes, marches sous un soleil implacable, bonnes fatigues supportées avec une bonne humeur constante, nuits passées à la belle étoile, sommeil réparateur dans nos lits de camp installés n'importe où, aux hasards des chemins. Puis installation de l'équipe au premier campement de Kriakouki à quelque vingt kilomètres d'Agrinion et enfin les premiers jours de travail en commun.

C'est à ce moment-là que je le quittai, pour entreprendre d'autres voyages de prospection. Hélas, je ne pensais pas le voir pour la dernière fois ce matin du 5 août où il me remit encore une lettre pour sa famille!

Et puis le 22 au matin, à Athènes, en quittant l'hôtel en compagnie de M. Develey, c'est le télégramme postal m'annonçant son décès. Et le voyage à Agrinion, et le triste voyage que nous allons faire à Kremasta pour lui rendre une dernière visite! C'est vraiment trop triste!

Cher ami Vittoz, cher compagnon de voyage, tu nous as quittés pour entreprendre le grand, l'Ultime Voyage, celui dont personne encore n'est revenu! Tes compagnons t'ont fait à l'ombre d'un grand chêne une rustique sépulture où tu dors paisiblement. Lorsque nous aurons

quitté cette terre de Grèce que tu aimais, mais qui te fut cruelle, personne ne viendra plus déposer des fleurs sur cette modeste tombe! Mais ton souvenir restera dans nos cœurs, comme celui de l'homme, de l'ingénieur probe, modeste, courageux et travailleur.

Tu es de ces hommes droits dont la religion n'est peut-être pas dans les paroles mais bien dans leurs actions, leur vie, le culte de leur famille et dont on peut être assuré qu'ils pourront se présenter devant le Juge suprême, la tête haute! Puisse-nous nous aussi, lorsque le moment sera là, mériter ce témoignage.

A sa famille si cruellement frappée, nous envoyons l'expression de notre profonde sympathie.

Au nom de la Mission A. Boucher, en Grèce,

L. DuBois.

### Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Procès-verbal<sup>1</sup> de l'Assemblée des délégués  
du 21 août 1920, à Berne, à 14 h. 30. au « Bürgerhaus ».

#### ORDRE DU JOUR:

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 10 mai 1919, à Berne. (*Bulletin technique*, 45<sup>e</sup> année, p. 141.);
2. Rapport de gestion;
3. Comptes et budget 1920;
4. Revision des statuts;

<sup>1</sup> Nous tenons à constater que c'est la première fois que nous recevons un procès-verbal de la S. I. A. rédigé en français et, ce qui est mieux encore, en fort bon français. Nos remerciements à M. Andreae. — *Réd.*



† JOHN VITTOZ.